



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Renault

Question écrite n° 10998

Texte de la question

M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le dossier de l'emploi dans le groupe Renault. Une nouvelle fois, la direction du groupe Renault vient d'annoncer son intention de procéder à un n-ième « plan social ». Elle se propose de supprimer 2 700 emplois au cours de l'année 1998 après avoir déjà supprimé 3 800 postes en 1997 et alors que le groupe a déjà perdu 40 000 emplois depuis le début des années 80. Des sites entiers sont menacés, tels ETG-Chausson à Gennevilliers, où, malgré les engagements pris, aucun projet industriel sérieux n'est envisagé à courte échéance, au lendemain de l'arrêt de la production du véhicule utilitaire « trafic ». Des inquiétudes pèsent également sur les établissements du Mans et de Choisy. Et une nouvelle fois, Renault entend faire appel aux fonds publics, par le biais de départs en préretraites, pour comprimer ses effectifs. Or, la Cour des comptes, dans son dernier rapport, a elle-même stigmatisé ce recours systématique au « fonds national de l'emploi » par les constructeurs automobiles français, qui a conduit l'Etat à déboursier 2,6 milliards de francs entre 1990 et 1994 au titre des départs en préretraite. Le Gouvernement s'en est lui aussi ému. Cette annonce est d'autant plus surprenante qu'au même moment, Renault s'apprête à annoncer des bénéfices importants réalisés l'an dernier, à hauteur de 4,6 milliards de francs. La récente mission d'information parlementaire sur l'automobile a au contraire conclu que tout devait conduire les constructeurs français à examiner d'autres pistes pour la bonne gestion des effectifs et l'amélioration de la productivité. La réduction du temps de travail, alliée à l'embauche de jeunes, a même été explicitement préconisée par les parlementaires, comme étant de nature à redynamiser l'entreprise en rajeunissant sensiblement la pyramide des âges de cette industrie. La loi sur les « 35 heures » qui vient d'être adoptée en première lecture, en offre désormais la possibilité. Le dispositif d'aides aux entreprises qu'elle prévoit n'est plus « à fonds perdus », comme les FNE, mais sera créateur d'emplois. Pour l'heure, Renault, sensible à la pression de ses actionnaires minoritaires, les fonds de pension américains, ne paraît malheureusement pas décidé à saisir cette opportunité. Il serait pour le moins paradoxal qu'un groupe dont l'Etat est encore actionnaire à 46 % se considère exonéré des priorités décidées par le Gouvernement en matière d'emplois, et continue de solliciter des fonds publics pour supprimer des effectifs. Il lui demande donc comment le Gouvernement entend réagir après l'annonce de ce nouveau plan chez Renault.

Texte de la réponse

Le groupe Renault a effectivement annoncé au cours d'un récent comité d'entreprise extraordinaire un plan social pour l'année 1998 portant sur 2 700 postes, soit environ 1 500 départs et 1 200 reclassements. Si ce plan concerne un nombre d'emplois nettement moins important en 1998 (2 700) qu'en 1997 (3 800), les pouvoirs publics ne s'emploieront pas moins à en minimiser les effets négatifs pour les salariés. Plus généralement, le Gouvernement attache une importance toute particulière à l'emploi dans l'industrie automobile. Ainsi que l'a reconnu la mission d'information parlementaire sur la situation de l'industrie automobile dans son rapport remis en décembre 1997, la réduction du temps de travail constitue un outil efficace pour, à la fois, maintenir l'emploi dans l'industrie automobile et favoriser l'adaptation de ce secteur aux défis posés par l'intensité de la concurrence. A cet égard, les pouvoirs publics souhaitent vivement que le projet de loi abaissant la durée

hebdomadaire de travail à 35 heures, actuellement examiné par le Parlement, puisse favoriser rapidement l'engagement de négociations combinant réduction et aménagement du temps de travail, chez les constructeurs automobiles, comme dans l'ensemble de l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10998

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1128

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2237